

Résolution adoptée par le Congrès du PPE (Bucarest, 17 et 18 octobre 2012)



«...à l'image du système des États nations de l'Europe des XIXe et XXe siècles, qui était bien incapable de garantir une paix durable, l'Union européenne, à l'étape actuelle de son intégration, sera tout aussi incapable de maîtriser les défis induits par la démographie et par la mondialisation qu'elle doit relever au jour d'aujourd'hui. L'Europe doit être déterminée à protéger le modèle de l'économie sociale de marché. Le futur des peuples et des nations de l'Europe est une communauté de responsabilité et de solidarité, unie dans l'économie sociale de marché»

Le Parti Populaire Européen (Démocrates-chrétiens):

- Indiquant que l'Union européenne n'est pas seulement un marché unique mais aussi une communauté politique fondée sur des valeurs;
- Rappelant que l'économie sociale de marché plonge ses racines dans l'héritage philosophique et religieux de l'Europe;
- Notant que l'objectif convenu d'une économie sociale de marché hautement compétitive, visant au plein emploi et au progrès social, est décrit dans le traité de Lisbonne;
- Précisant que l'économie sociale de marché est notre concept pour l'Europe, basé sur le choix personnel, le droit à la propriété privée et la concurrence non faussée, et appuyé sur une législation solide dans le champ social comme dans le champ de l'environnement;
- Notant que les traités exigent de l'Union européenne qu'elle «tienne compte des exigences liées à la promotion d'un taux d'emploi élevé, à la garantie d'une protection sociale adéquate, à la lutte contre l'exclusion sociale ainsi qu'à l'objectif d'un niveau élevé d'éducation, de formation et de protection de la santé humaine» lorsqu'elle définit et met en œuvre ses politiques et ses activités;
- Rappelant que le concept d'économie sociale de marché nécessite un équilibre entre les principes de liberté et de solidarité, et qu'il doit en particulier permettre la conciliation de la libre concurrence entre individus responsables avec les exigences du bien commun;
- Notant que la sécurité juridique, la subsidiarité et la responsabilité personnelle renforcent la confiance et doivent entraîner la solidarité;
- Étant entendu que le concept d'économie sociale de marché met l'économie au service de la société et qu'il ne vise donc pas uniquement à la performance, mais avant tout à une dignité humaine libérée de tout contrôle indu;
- Indiquant que les monopoles, les cartels, la manipulation des prix et la distorsion de concurrence par l'abus de pouvoir économique sont l'antithèse de ce qui a été convenu par les peuples d'Europe dans le traité de Lisbonne;
- Notant que le principe de la négociation collective et du droit du travail garantit l'égalité de traitement des travailleurs tout en respectant la libre circulation des personnes et des services, et prévient la pression à la baisse sur les normes sociales, ce qui minerait la cohésion de l'Union européenne;
- Attirant l'attention sur le fait que les systèmes d'incitation qui découplent le risque de la responsabilité vont à l'encontre de l'esprit de l'économie sociale de marché;
- Notant qu'une économie de marché au service exclusif des intérêts du capital ne peut être qualifiée de sociale;
- Notant que les inégalités excessives dans la répartition des revenus minent la cohésion sociale;
- Faisant remarquer que, du point de vue de la dignité humaine, la lutte contre la pauvreté et la sauvegarde de la qualité de l'emploi requièrent une attention accrue;

- Notant que l'économie mondiale a crû d'un facteur sept au cours des 1 800 premières années de notre ère et que, depuis lors, sa taille a été multipliée par 70, ce qui traduit le fait que l'économie sociale de marché peut apporter des avantages extraordinaires au bien commun;

- Rappelant que cette réussite a été possible parce que le système économique libre a fait l'objet de réformes constantes pour relever les défis du moment;

- Notant le rôle central et constructif du partenariat social dans la réforme permanente de notre économie sociale de marché, par exemple à travers la responsabilisation, l'implication et la participation des travailleurs à la gestion des entreprises;

Réaffirme sa volonté de rester fidèle à l'économie sociale de marché au niveau européen comme au niveau mondial sur la base de ces principes et tendra à influencer et à informer l'agenda interne et international de l'Union européenne en faveur de ces principes, qui sont les valeurs sur lesquelles l'économie sociale de marché doit se fonder.

Lutte contre l'exploitation des enfants - Mettre en œuvre un agenda pour un travail humain

215 millions d'enfants sont pris au piège du travail des enfants dans le monde. 115 millions d'entre eux travaillent dans des conditions dangereuses. Les enfants sont au travail dans des ménages et dans l'agriculture, dans les mines et l'industrie. Des enfants-soldats se battent et d'autres encore sont victimes de la prostitution. Les enfants au travail ne fréquentent presque jamais l'école, quand ils la fréquentent. Le travail porte atteinte, physiquement et émotionnellement, à leur intégrité. En outre, ils sont doublement perdants, dans la mesure où ils perdent non seulement leur enfance, mais aussi leurs chances futures.

La prévalence élevée du travail des enfants contraste totalement avec les conventions internationales comme la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant ou les Conventions relatives aux droits de l'enfant, en particulier la Convention n° 138 de l'OIT sur l'âge minimum et la Convention n° 138 sur les pires formes de travail des enfants.

Le Parti Populaire Européen reconnaît le caractère intouchable de la dignité des êtres humains. De notre interprétation de la dignité humaine, nous déduisons des notions fondamentales sur le travail des êtres humains qui sont le socle de nos politiques. L'élimination du travail des enfants et du travail forcé font partie de nos objectifs et figurent aussi parmi les objectifs stratégiques de l'agenda pour un travail humain (aussi appelé l'agenda du travail décent) de l'OIT. Outre la mise en œuvre de normes du travail fondamentales – comme la liberté d'association, la non-discrimination et la promotion de possibilités d'emploi pour des revenus raisonnables –, ces objectifs incluent le renforcement de la sécurité sociale et du dialogue social.

La lutte contre l'exploitation des enfants dans le cadre du travail et contre les conditions de travail inhumaines exige une double stratégie. Il s'agit, d'une part, d'éradiquer les causes, notamment la très grande pauvreté dans le tiers monde et dans certains pays en développement et, d'autre part, d'interdire la commercialisation de produits fabriqués dans des conditions inhumaines.

-Lutte contre la pauvreté, promotion de l'éducation

-Utilisation des instruments de la politique commerciale

-Davantage de transparence pour la production humaine et la consommation durable

-Promotion de la production humaine et de la consommation durable dans les secteurs de l'économie

-Intensification des échanges à l'intérieur de l'Union européenne

Nous appelons le PPE à examiner ces questions plus en profondeur au sein de son groupe de travail n° 2, le groupe «politique économique et sociale».

Lutte contre le chômage des jeunes / Tracer le chemin d'une politique européenne efficace contre le chômage des jeunes

Considérant que:

- L'UE est confrontée à des taux de chômage élevés chez les jeunes, avec une moyenne de l'UE de 22,6 % en mars 2012 et des pics de 51,1 % en Espagne et de 51,2 % en Grèce. En outre, découragés par les taux de chômage élevés, environ 2 millions de jeunes Européens ont pris la décision de quitter le marché du travail pour étudier plus longtemps ou de ne plus rechercher un emploi.
- Selon une publication récente de l'Organisation internationale du travail (OIT), le chômage des jeunes dans le monde a atteint son plus haut niveau en vingt ans et devrait continuer à augmenter en 2012.
- En janvier 2012, le Conseil européen a présenté dans ses conclusions un ensemble de mesures à prendre par les États membres pour réduire le chômage.
- En avril 2012, la Commission européenne a présenté son «paquet emploi», demandant aux États membres de suivre certaines lignes directrices pour renforcer la création d'emplois.
- Le PPE a adopté une résolution relative aux jeunes entrepreneurs lors de son Congrès de Marseille en 2011.
- Pour les jeunes générations, le chômage s'apparente à un stigmate à long terme qui menace gravement leurs perspectives futures sur le marché du travail.
- Le chômage des jeunes affecte gravement la viabilité de l'économie sociale de marché et sape l'espoir d'un rebond rapide de l'économie, la confiance dans les dirigeants politiques de l'UE et le soutien dont bénéficie l'Union européenne, ce qui multiplie les possibilités offertes à l'extrémisme et au populisme politiques.

Reconnaissant que:

- Les jeunes sont pour leurs employeurs une main-d'œuvre ambitieuse, innovante et énergique qu'il convient de cultiver.
- La taille du groupe des NEET (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire) a augmenté au cours des dernières années.
- De nombreux jeunes sont désormais confrontés à des obstacles spécifiques (par exemple la probabilité plus élevée de perdre leur emploi pendant les récessions économiques, les contrats temporaires et la concurrence avec des travailleurs plus expérimentés).
- Un engagement financier global est nécessaire pour réduire les taux de chômage des jeunes.
- La formation ne répond pas toujours aux besoins des marchés du travail et qu'une meilleure coordination entre les offres d'éducation et les besoins du marché du travail est requise.

- La demande de main-d'œuvre qualifiée continue d'augmenter dans l'UE et les taux de chômage des jeunes sont restés sous contrôle là où des structures d'enseignement et de formation professionnels de qualité sont en place. L'UE est dépourvue, à l'heure actuelle, de la coordination nécessaire entre les instruments dispersés dont elle dispose. Elle doit poursuivre la coordination de ses politiques économique, sociale et d'enseignement afin de développer une stratégie globale qui devra s'appuyer sur l'engagement sans réserve des entreprises privées et de l'enseignement public (système dual) ainsi que sur la pleine implication des partenaires sociaux.
- De nombreux jeunes rendent des services précieux à leur communauté par le volontariat ou dans le cadre d'activités extrascolaires, mais il n'est pas rare que les employeurs ne reconnaissent pas ces efforts et l'expérience acquise à travers eux.
- Les stages de haute qualité, qui permettent d'acquérir une véritable expérience professionnelle, sont des outils valables qui mettent les jeunes en contact avec le marché du travail. La réglementation relative aux stages reste toutefois inadéquate dans la plupart des États membres, ce qui ouvre la voie à des abus.
- Les différences entre les générations du point de vue des arrangements contractuels mènent à une perturbation du système économique parce que les jeunes deviennent une main-d'œuvre adaptable à court terme dont l'employeur peut se séparer gratuitement et sans charge, chaque fois qu'il le souhaite.
- Le marché du travail ne doit pratiquer aucune discrimination entre générations; la flexibilité et la flexicurité doivent être encouragées pour toutes les générations.
- Le chômage a de profondes répercussions, notamment sur les jeunes couples, parce qu'il peut remettre en cause la planification familiale, assombrissant plus encore les perspectives démographiques de l'Europe.

Le Parti Populaire Européen:

- Estime qu'il est crucial que l'UE s'engage financièrement (à travers le prochain cadre pluriannuel) et politiquement en intensifiant ses efforts de réduction du chômage des jeunes. Les fonds européens déjà existants doivent être utilisés avec davantage d'efficacité tandis que les fonds qui ne sont pas encore mis à contribution doivent être affectés à la création d'un environnement propice à la création d'emplois, en particulier pour les jeunes.
- Demande instamment à l'UE et à ses États membres d'orienter leur politique de formation sur l'employabilité des jeunes. Les systèmes éducatifs doivent doter les étudiants des connaissances, des aptitudes et des compétences adéquates et garantir ainsi une meilleure adéquation avec les besoins du marché du travail.
- Estime qu'il y a lieu de multiplier les possibilités d'acquérir une expérience pratique au cours de l'enseignement secondaire ou supérieur. La combinaison de l'étude et du travail doit devenir le principe fondamental du plus grand nombre possible de types de formation.
- Insiste sur la nécessité de créer davantage de possibilités de formation professionnelle pour les jeunes, ce qui garantit une intégration plus en douceur dans l'environnement de travail et une meilleure performance au travail.
- Appelle l'UE à mettre en place des mécanismes qui encouragent et reconnaissent le service volontaire, l'éducation informelle et les activités extrascolaires des jeunes, étant donné que ces activités apportent une contribution significative à la société en renforçant la citoyenneté active.

- Est convaincu que les entreprises privées doivent proposer davantage de stages, qui sont un moyen d'aider les jeunes à entrer en contact avec de futurs employeurs et de renforcer leur position sur le marché du travail. En parallèle, il est nécessaire de prévoir davantage de mécanismes efficaces destinés à surveiller les abus commis dans le cadre des stages.
- Appelle les États membres à identifier et à abaisser les seuils qui dissuadent les travailleurs de partir travailler dans d'autres États membres et, par conséquent, à stimuler la mobilité à l'intérieur de l'UE.
- Appelle les États membres à promouvoir les formes flexibles d'emploi pour tous les groupes d'âge présents sur le marché du travail.
- Encourage une protection renforcée des jeunes vulnérables, la réduction du groupe des NEET et la lutte active contre la discrimination (par l'âge) au travail.
- Souligne que l'entrepreneuriat des jeunes est un outil important pour réduire le chômage des jeunes et qu'il faut veiller à le stimuler par des réductions fiscales, des aides financières, l'éducation pratique et la diminution de la bureaucratie.
- Estime essentiel que les États membres et les entreprises mettent en œuvre des politiques du travail permettant aux jeunes couples de ne pas devoir choisir entre la carrière professionnelle et la fondation d'une famille, en stimulant le recours aux garderies de jour et en améliorant les moyens financiers des jeunes couples.
- Des conditions de travail flexibles doivent favoriser le retour des femmes sur le marché du travail après la naissance.
- Le Parti Populaire Européen soutiendra le projet «statut de l'indépendant». Les objectifs principaux du projet consisteront à assurer des réglementations systématiques et unifiées du travail indépendant dans l'Union européenne, soutenir l'amélioration des droits sociaux et du travail des entrepreneurs et articuler les mesures nécessaires pour aider le démarrage de nouvelles entreprises, garantir la durabilité de ces entreprises et la préservation des entreprises préexistantes. Rappelle l'importance des entrepreneurs, qui sont la meilleure option pour générer de la croissance et de la prospérité pour nos sociétés; nous devons minimiser les obstacles que rencontrent les investisseurs et simplifier le cadre juridique afin que les entrepreneurs et les **indépendants** puissent concentrer toute leur énergie sur le développement de leurs entreprises.
- Soutient les recommandations de la Commission européenne formulées dans le «paquet emploi» et suggérant de réduire la fiscalité du travail et de rechercher les potentiels de création d'emplois dans certains secteurs clés comme l'économie verte, les TIC et les services de soins de santé.
- S'engage à présenter des rapports semestriels au groupe de travail n° 2 du PPE «Politique sociale européenne» afin de suivre le chômage des jeunes et d'identifier les instruments législatifs qui permettront à l'UE de lutter efficacement et globalement contre le chômage des jeunes tout en intégrant l'expertise des partenaires sociaux européens. Le groupe de travail définira également des bonnes pratiques et un ensemble de normes de qualité minimales à respecter pour la durabilité des structures d'enseignement et de formation professionnels, ce qui devrait être une priorité pour les États membres de l'UE.

sur la désignation d'un candidat commun du PPE à la présidence de la Commission européenne

Dans la perspective des élections européennes de 2014, la nouvelle présidence du PPE doit convenir d'une procédure et entamer un processus de désignation interne d'un candidat commun à la présidence de la prochaine Commission européenne, comme le permettent les traités, qui serait présenté à l'électorat comme le chef de file du PPE pendant la campagne électorale.

Demande adressée à l'UE pour qu'elle fournisse une aide au développement à long terme aux pays menacés par la famine

Nous, l'Union européenne des seniors, proposons que le prochain Congrès électoral de Bucarest prenne la résolution suivante:

«L'UE est confrontée au plus grand défi de notre temps – celui consistant à surmonter l'imminent conflit Nord- Sud. Dans ce contexte, elle se doit de fournir non seulement de l'argent, mais aussi du savoir-faire économique et industriel aux pays touchés par la faim et par le chômage.»

Appelle le PPE à poursuivre la réflexion sur ces questions au sein de l'un de ses groupes de travail.

Raisonnement:

Dans un discours adressé à ses compatriotes, le Président américain John F. Kennedy a déclaré en substance:

«Nous irons sur la lune au cours de cette décennie et nous mobiliserons le meilleur de nos énergies, de nos compétences et de nos ressources à cette fin.» Dix ans plus tard, les Américains étaient effectivement sur la lune. Nous, l'UES, espérons une telle prise de position en Europe. Imaginez que le Conseil des ministres, la Commission et le Parlement de l'Union européenne envoient aujourd'hui un message unanime concernant la famine et le nombre sans cesse croissant de réfugiés de la faim dans des pays de l'hémisphère nord: «D'ici dix ans, plus personne n'aura à souffrir de la faim!» Cette position politique fondamentale correspond au message central de la Bible – le commandement d'aimer – et fait partie intégrante de toutes les grandes religions du monde.

Étant donné que vaincre la famine est aussi un objectif de la **politique de protection de l'environnement**, nous appelons l'ensemble des responsables, qu'ils émanent des sphères politique, économique ou sociétale, à réagir à cet appel à l'action par une politique de l'environnement qui ne soit pas uniquement discutée, mais aussi mise en pratique. Ne pas agir en cette matière reviendrait à contribuer au conflit Nord-Sud de la pire manière qui soit.

Lutte contre les «images pédopornographiques» par une action résolue, transversale et coordonnée au plan international

1. Les «images pédopornographiques», c'est-à-dire les images d'abus d'enfants, ou encore la «pédopornographie» ne sont pas simplement des images. Ces deux expressions font référence à une série de crimes allant de la sollicitation, de la corruption ou de la traite des enfants (de moins de 18 ans) à des fins sexuelles à la diffusion, la collecte et la consultation d'images des abus commis, en passant par diverses formes d'abus sexuels perpétrés sur des enfants – pouvant aller jusqu'à causer leur décès.

2. Bien que la plupart de ces images se trouvent dans un «monde virtuel», il ne faut jamais oublier que derrière chaque image pédopornographique se cache au moins un enfant qui a été abusé sexuellement dans la vie réelle.

3. Les images pédopornographiques ne sont pas seulement le résultat et la description visuelle d'un abus, elles peuvent aussi inciter à de nouveaux crimes et générer un «effet multiplicateur» en matière d'abus sexuels et d'exploitation des enfants. C'est pourquoi le «simple» visionnement d'images pédopornographiques devrait déjà être criminalisé dans tous les États membres du Conseil de l'Europe.

4. La Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote, STCE n° 201) constitue actuellement la norme la plus complète et la plus évoluée dans ce domaine, à côté de la Convention sur la cybercriminalité (Convention de Budapest, STCE n° 185). Elles devraient être prochainement complétées par la directive de l'Union européenne relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que la pédopornographie. Ces textes constituent une base juridique solide, mais nécessitent d'être renforcés sur certains aspects comme la criminalisation de la consultation intentionnelle d'images pédopornographiques (pour ce qui concerne la Convention de Lanzarote).

5. De nombreux États membres ont commencé à s'attaquer à cette question en élaborant des législations et des politiques énergiques. Le renforcement des échanges d'informations et des bonnes pratiques à l'échelle européenne devrait donc permettre d'améliorer l'efficacité de la lutte contre les images pédopornographiques. Dans le souci de rendre la complexité du sujet de façon appropriée, il conviendrait, à long terme, que les notions d'«images pédopornographiques» et de «matériel pédopornographique» remplacent l'expression «pédopornographie» dans tous les textes juridiques et dans les débats politiques.

6. Par conséquent, nous invitons les partis membres du PPE:

6.1. en ce qui concerne la Convention de Lanzarote et la Convention de Budapest:

6.1.1. à encourager la ratification aussi rapide que possible de ces conventions, si cela n'a pas encore été fait, et, en ce qui concerne les États membres de l'Union européenne, leur mise en œuvre de façon coordonnée à la lumière de la prochaine directive de l'Union européenne;

6.1.2. à renforcer leur législation nationale en la matière, notamment par la création d'une base juridique solide pour l'intervention des organes répressifs conformément à des procédures transparentes et pleinement respectueuses des principes démocratiques et des droits de l'homme;

6.1.3. à soutenir le renforcement de la Convention de Lanzarote grâce à un protocole additionnel visant à couvrir plus en détail les infractions relatives aux images pédopornographiques;

6.2. en ce qui concerne les mesures politiques à prendre:

6.2.1. à développer des politiques nationales globales s'attaquant au problème sous tous les angles possibles, mais en suivant clairement une «approche centrée sur la victime» visant à identifier aussi vite que possible les victimes et les agresseurs, à mettre un terme à l'abus et à aider les victimes, y compris dans le contexte de systèmes judiciaires adaptés aux enfants;

6.2.2. à mettre en place des mécanismes efficaces pour interrompre la distribution commerciale et non commerciale en ligne d'images pédopornographiques, en donnant la priorité à la suppression rapide des contenus illégaux chaque fois que possible;

6.2.3. à développer un dialogue avec le secteur privé afin qu'il prenne la responsabilité de notifier immédiatement toute image pédopornographique identifiée et de coopérer avec les organes répressifs; et

6.2.4. à soutenir des échanges d'informations systématiques aux niveaux européen et international, d'une part, et des recherches supplémentaires en ce qui concerne les images pédopornographiques et les infractions connexes, d'autre part.

Défense des droits de l'homme des prisonniers dans les États membres du Conseil de l'Europe

Nous sommes préoccupés par des bulletins d'information faisant fréquemment état des conditions de détention lamentables dans les prisons de nombreux États membres du Conseil de l'Europe.

Nous devons reconnaître le besoin urgent de traiter cette question au moyen d'un rapport d'analyse complet, susceptible de conduire à des recommandations visant à protéger les droits des prisonniers et à favoriser les échanges de bonnes pratiques entre États membres.

Les derniers rapports du Comité européen pour la prévention de la torture mettent en lumière une augmentation de la surpopulation carcérale, le nombre croissant de jeunes prisonniers étrangers, de très jeunes prisonniers, une augmentation substantielle du nombre de prisonniers en attente d'un jugement définitif et du nombre de suicides parmi les prisonniers.

À la lumière de la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 5), du Pacte international relatif aux droits civiques et politiques (article 7), de la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements dégradants (STE n° 126), de la Convention européenne des droits de l'homme (article 3), et de plusieurs résolutions adoptées par l'Assemblée ces dernières années, qui n'ont pas été pleinement appliquées, nous devons envisager de toute urgence le réexamen de l'idée d'une Charte pénitentiaire européenne (Doc. 10097(2004)).

Nous invitons le PPE à se pencher sur la question de savoir si sont en place les conditions minimales qui garantissent que la peine prononcée constitue, conformément aux normes européennes, un moyen de salut personnel et si les prisons et les installations alternatives favorisent la réinsertion des prisonniers dans la société.

UNE JUSTICE POUR LA CROISSANCE: MOBILISER LES POLITIQUES DE JUSTICE POUR SOUTENIR PLEINEMENT LA CROISSANCE ET LA STABILITÉ DANS L'UE

1. Introduction

Le PPE a toujours défendu des politiques européennes capables de contribuer fortement à la croissance et à la création d'emplois dans un marché intérieur qui fonctionne bien. Eu égard à la crise financière et économique actuelle, il nous incombe de veiller à ce que toutes les politiques de l'UE soient mobilisées pour soutenir pleinement la croissance et la stabilité, un objectif auquel les instruments juridiques de l'UE ainsi que les politiques nationales peuvent très largement contribuer.

Des systèmes judiciaires efficaces dans tous les États membres et un environnement réglementaire fermement ancré dans l'État de droit peuvent grandement favoriser la création d'un climat propice aux investisseurs et à la sécurité juridique, tant pour les entreprises que pour les consommateurs; ils peuvent aussi asseoir, structurellement, les fondations de la croissance économique durable dont nous avons tant besoin.

C'est pourquoi les actions menées au niveau de l'Union comme des pays membres pour renforcer un environnement juridique sain et sûr occupent le centre des réformes structurelles en cours dans tous les États membres de l'UE.

2. Le PPE souhaite des systèmes judiciaires efficaces dans tous les États membres de l'UE

La croissance économique, l'efficacité institutionnelle et l'État de droit sont directement corrélés. Pour le PPE, il est essentiel que des tribunaux indépendants et efficaces exercent et mettent en application la justice avec rapidité et fiabilité pour renforcer la confiance des entreprises comme des citoyens, mais aussi pour garantir le respect des droits fondamentaux, notamment le droit à un procès équitable et les droits de propriété intellectuelle.

Le dysfonctionnement des systèmes judiciaires est un obstacle majeur à la bonne marche des affaires parce qu'il porte atteinte à la sécurité des droits de propriété intellectuelle et à la confiance. La lourdeur et le manque de clarté des procédures judiciaires entraînent des retards importants et portent gravement atteinte à la conduite de toutes les activités économiques. En effet, ils entraînent de l'incertitude juridique et des coûts supplémentaires du point de vue de la mise en application des lois et des contrats. En outre, les paiements tardifs et les longs délais nécessaires pour obtenir un règlement de la part du système judiciaire imposent des limites financières et augmentent l'incertitude du point de vue des entreprises. À leur tour, les retards importants donnent lieu à des situations d'insolvabilité et font augmenter le chômage. Ils ont aussi des répercussions sur le crédit et les taux d'intérêt des entreprises, sur la perception fiscale, les conflits du travail, etc. Les petites et moyennes entreprises – qui doivent être au cœur de toutes les politiques économiques, selon le PPE – sont particulièrement vulnérables.

Les actions entreprises au niveau national pour améliorer l'efficacité des systèmes judiciaires et résorber les arriérés sont propices à la création d'un environnement plus favorable aux investissements des entreprises.

Les travaux en cours dans les pays relevant du programme (l'Irlande et le Portugal, ainsi que la Grèce) et les réformes plus générales ailleurs dans l'UE montrent combien une justice rapide et efficace s'avère bénéfique pour la croissance, par exemple en créant de la certitude et de la confiance du point de vue de la sûreté des investissements.

Au niveau européen, des politiques judiciaires orientées vers la croissance permettront aux économies européennes de générer davantage d'échanges et d'emplois tout en réduisant la bureaucratie. Toujours dans le domaine de la justice, le temps est à présent venu pour l'Europe de tirer tout le profit des possibilités offertes par son marché intérieur.

Le marché unique numérique, tout particulièrement, représente un potentiel de croissance pour les entreprises et facilite les transactions transfrontalières. Lorsqu'il sera en place et pleinement fonctionnel, le marché unique numérique pourra générer une augmentation du PIB de l'UE pouvant atteindre 110 milliards d'euros par an et créer pour les consommateurs de l'UE un bien-être économique d'environ 204 milliards d'euros.

En revanche, consommateurs et entreprises continuent de vendre et d'acheter dans leur voisinage direct. C'est le manque de confiance qui les retient. Cette méfiance provient bien souvent de divergences – réelles ou perçues – dans les droits nationaux, notamment en matière de transactions transfrontalières et de transactions en ligne.

Nous pensons que des propositions dans le domaine de la justice apporteront une contribution décisive à l'achèvement du marché unique et garantiront la sécurité juridique nécessaire pour que les entreprises et les citoyens effectuent des transactions transfrontalières. Il faut également que la Commission européenne, les ministres de la Justice de l'UE et le Parlement européen mettent délibérément l'accent sur des mesures stimulant la croissance dans le domaine de la justice.

3. Réduction des formalités administratives dans les procédures civiles et commerciales

a. Faciliter l'accès à la justice

Pour que le marché unique fonctionne convenablement, les consommateurs et les entreprises doivent pouvoir accéder facilement à la justice. L'accès aux tribunaux en Europe doit être prévisible et transparent. Pour renforcer la confiance dans les systèmes judiciaires, garantir une bonne coopération entre les tribunaux et les États membres et la libre circulation des décisions dans l'UE, il faut simplifier et accélérer la reconnaissance et la mise en application transfrontalières des jugements en matière civile et commerciale.

b. Procédure de règlement des petits litiges

Perfectionner l'application des créances commerciales peut considérablement améliorer l'environnement des entreprises. Supprimer certaines étapes inutiles de l'exécution des décisions dans les litiges transfrontaliers peut conduire à une réduction de la bureaucratie et des coûts. Des mesures adéquates ont d'ores et déjà été prises pour atteindre ces objectifs à travers la procédure européenne de règlement des petits litiges et l'injonction de payer européenne.

Le PPE appelle les institutions de l'UE et les autorités nationales à mettre tout en œuvre pour faire la publicité de la **procédure de règlement des petits litiges** (en vigueur depuis 2009 pour les montants inférieurs à 2 000 euros) et augmenter son utilisation. Par ailleurs, la Commission européenne devrait examiner en priorité si la procédure de règlement des petits litiges pourrait éventuellement être appliquée aux créances comprises entre 2 000 et 10 000 euros.

c. Reconnaissance et exécution rapides et simples des jugements transfrontaliers

Dans un marché intérieur qui fonctionne, tout jugement en matière civile et commerciale rendu par un tribunal d'un État membre de l'UE doit être reconnu et exécuté rapidement et simplement dans tous les autres États membres de l'UE. C'est pourquoi le PPE demande depuis longtemps l'abolition de la procédure d'exéquatur, si coûteuse, dans les matières civiles et commerciales. En moyenne, une procédure d'exéquatur coûte à une entreprise ou à une personne 2 000 euros dans les affaires simples et près de 3 000 euros dans les affaires complexes. Une procédure d'exéquatur implique aussi de devoir passer inutilement par des procédures intermédiaires qui peuvent durer jusqu'à 12 mois.

Il est grand temps que les institutions de l'UE finalisent la réforme du règlement Bruxelles I visant à simplifier l'environnement juridique et à réduire le coût des transactions transfrontalières. Cette mesure rapprocherait le cadre juridique de l'UE de celui du marché intérieur des États-Unis, où tous les jugements rendus par les tribunaux dans un État américain sont automatiquement «reconnus et garantis» dans l'ensemble des États-Unis.

d. Ordonnance européenne de saisie conservatoire

De nouvelles règles en matière de recouvrement de créances transfrontalières aideraient les entreprises européennes à recouvrer les 63 % de créances transfrontalières non réclamées. Donner davantage de certitude aux créanciers quant au recouvrement de leurs créances augmentera la confiance dans les échanges réalisés dans le marché unique de l'UE, plus particulièrement en période d'incertitude économique.

Par conséquent, le PPE appelle les institutions de l'UE à convenir rapidement de la création d'une **ordonnance européenne de saisie conservatoire** conviviale protégeant efficacement les intérêts des créanciers dans le marché intérieur et offrant également une protection adéquate aux débiteurs. L'utilisation de cette ordonnance permettrait de faciliter le recouvrement de créances commerciales transfrontalières d'un montant pouvant atteindre 600 millions d'euros par an.

e. Procédures d'insolvabilité intelligentes

Des **procédures d'insolvabilité intelligentes** pourraient être essentielles pour garantir la protection et la survie de certaines entreprises et préserver des emplois – qui, au lieu d'être liquidées, auraient accès à des financements pour survivre. La modernisation du règlement européen concernant l'insolvabilité pour renforcer le marché intérieur stimulera un régime d'insolvabilité moderne et propice à la croissance dans toute l'Europe. Le PPE demande à la Commission européenne de formuler sans tarder des propositions visant à simplifier les règles relatives à la reconnaissance transfrontalière des cas d'insolvabilité; de s'atteler à l'élaboration de propositions visant à aligner et à moderniser les règles nationales en matière d'insolvabilité sur la base d'un système dans lequel les créanciers bénéficient d'une protection adéquate, les entreprises légitimes pouvant bénéficier d'un «seconde chance» réaliste; et d'investir dans l'esprit d'entreprise des Européens.

4. Réforme de la législation européenne relative à la protection des données pour stimuler le marché unique numérique

Des règles européennes modernes en matière de protection des données pourraient donner un coup de fouet au développement de l'économie numérique dans le marché unique européen. La simplification de l'environnement juridique au moyen d'un ensemble unique de règles réduira les charges administratives pesant sur les entreprises et lèvera les obstacles à l'entrée sur le marché, en particulier pour les micro-entreprises ainsi que les petites et moyennes entreprises. Au lieu d'une mosaïque de 27 régimes différents et souvent contradictoires qui font obstacle aux entreprises désireuses d'opérer par delà les frontières, une législation modernisée et uniforme en matière de protection des données supprimera les obstacles à l'entrée sur le marché et conduira à des économies d'environ 2,3 milliards d'euros en exigences administratives.

Parallèlement, un ensemble de droits renforcés pour l'individu seraient de nature à répondre aux préoccupations des consommateurs concernant la protection des données à caractère personnel lorsqu'ils achètent en ligne, et contribueraient à renforcer la confiance des citoyens qui achètent des produits dans l'environnement numérique. Aujourd'hui, 70 % des citoyens européens sont inquiets de la façon dont les entreprises traitent leurs données personnelles. En renforçant la confiance du consommateur en ligne, nous stimulons l'achat en ligne et nous relançons le marché unique numérique.

Le PPE appelle donc les institutions de l'UE à traiter en priorité la réforme des règles européennes en matière de protection des données.

5. Un droit commun de la vente pour stimuler les échanges commerciaux transfrontières en ligne

Alors que les entreprises tentent de se remettre de la crise économique, des actions européennes spécifiques devraient tendre à rendre les ventes et les achats transfrontières dans le marché unique plus faciles et moins chères, notamment en éliminant les obstacles au commerce. C'est pourquoi le PPE soutient depuis maintenant quelques années la création d'un droit commun européen de la vente facultatif qui contribuera à stimuler les échanges commerciaux et à raffermir la confiance des consommateurs dans l'achat transfrontières de biens sans toucher aux traditions juridiques nationales.

Pour le moment, des régimes de droit contractuel différents au niveau national coexistent avec des règles nationales obligatoires dans le domaine de la protection des consommateurs. Les professionnels qui veulent utiliser le marché intérieur doit adapter leurs contrats à 27 droits nationaux, ce qui les empêche de bénéficier d'économies d'échelle. Seulement 6 % des achats en ligne mènent actuellement à des transactions transfrontières dans l'UE; bien souvent, les professionnels ne livrent pas leur produit dans d'autres États membres parce que les règles contractuelles y sont différentes.

Dans ce contexte, le PPE se réjouit que la Commission ait enfin proposé un instrument facultatif sous la forme d'un règlement relatif à un droit commun européen de la vente. Le caractère facultatif de l'instrument comporte l'avantage de concilier trois objectifs politiques importants, qui sont tous essentiels pour le PPE:

- *L'objectif du marché unique, dans la mesure où un instrument facultatif permettrait aux professionnels de livrer leurs produits dans tous les États membres sur la base d'un seul régime de droit contractuel;*
- *La liberté contractuelle puisque l'application des règles de l'instrument facultatif dépend toujours du choix des professionnels et des consommateurs;*
- *Le principe de subsidiarité dans la mesure où un instrument facultatif ne perturbe pas les différentes traditions juridiques des États membres et laisse intact les codes civils et les droits des États membres.*

L'Europe est en quête de nouvelles perspectives de croissance et la proposition de la Commission européenne est par conséquent d'autant plus opportune. Il a été démontré que les échanges bilatéraux entre pays dont le système juridique est basé sur une origine commune (comme le droit commun ou la tradition juridique nordique) sont 40 % plus élevés que les échanges entre deux pays ne partageant pas ce point commun. Nous pouvons attendre d'un droit européen commun de la vente facultatif qu'il produise des effets similaires sur les échanges et la croissance en Europe. Actuellement, seulement 7 % des consommateurs européens achètent en ligne dans un autre État membre et seulement 9,3 % des entreprises vendent au-delà des frontières de l'UE. Les entreprises qui souhaitent effectuer des transactions transfrontières doivent s'adapter à des droits contractuels nationaux pouvant atteindre le nombre de 26, les traduire et faire appel à des avocats, ce qui entraîne des coûts supplémentaires moyens de 10 000 euros pour chaque nouveau marché d'exportation. Les professionnels européens subissent un manque à gagner de 26 milliards d'euros en transactions transfrontières chaque année parce qu'ils sont dissuadés par l'obstacle que représente le droit contractuel.

Nous devons continuer à supprimer les obstacles aux activités des entreprises et maximiser les choix des consommateurs. Ce point est d'autant plus important aujourd'hui puisque nous devons impérieusement créer de la croissance et des emplois.

Par conséquent, le PPE souhaite que toutes les institutions de l'UE s'attèlent à poursuivre le travail sur cette proposition en temps opportun et dans un souci d'efficacité. Dans le contexte de la poursuite de ces travaux, l'accent doit être placé sur le fait que ces règles facultatives doivent être conviviales et rédigées de façon aussi simple et claire que possible afin que les professions juridiques l'adoptent sans tarder.

Pour la première fois, la Commission européenne n'a pas proposé de remplacer un droit national existant par un droit de l'UE, mais de mettre un instrument harmonisé supplémentaire à la disposition des professionnels, qui peuvent donc choisir de l'utiliser, ce qui fait de cet instrument un tournant dans le processus législatif européen. Cet instrument offre une possibilité bienvenue en matière de développement du domaine de la justice dans l'espace européen, qui contribuera de façon essentielle à la libre circulation. En outre, le fonctionnement du marché intérieur et la croissance de l'économie numérique, tout en respectant les différents ordres et traditions juridiques des États membres ainsi que le principe de subsidiarité, bénéficieront aussi de l'instrument proposé. Les ministres européens de la Justice et le Parlement européen sont donc appelés à travailler activement au premier instrument facultatif proposé.

Le PPE estime qu'il y aurait lieu que le Conseil européen, en juillet 2013, discute des expériences pratiques vécues dans le cadre du premier instrument facultatif. Il conviendrait aussi d'envisager une discussion plus générale sur la valeur ajoutée des instruments facultatifs dans l'élaboration de la législation européenne dans d'autres domaines spécifiques présentant une perspective de croissance, comme le domaine de la législation relative au contrat d'assurance.

6. Lutte contre la conduite des affaires illégale

Les entreprises opèrent dans un environnement où de nombreuses règles garantissent l'équilibre de leur fonctionnement. La violation de ces règles doit faire l'objet de sanctions appropriées afin que puisse régner un climat de sécurité pour l'investissement et l'entrepreneuriat. En revanche, les entreprises ne doivent pas faire l'objet de dispositions nombreuses et ambiguës, susceptibles de raidir le besoin de prendre le risque de conduire une activité économique. En parallèle, il conviendrait de mener une réflexion sur le besoin de reconnaître les interdictions transfrontières d'entreprendre une activité économique lorsqu'elles ont été prononcées par des tribunaux. À défaut, le fonctionnement du marché intérieur sera miné par des entreprises voyous.

7. Protéger l'argent des contribuables européens

Le PPE estime que le budget de l'UE doit continuer à être orienté vers des investissements dans des initiatives qui stimulent la croissance. Pour garantir la maximisation de la valeur ajoutée de chaque euro provenant du budget de l'UE, la fraude au détriment du budget européen doit être combattue avec la même détermination dans tous les États membres. En d'autres termes, il faut que la fraude contre le budget européen soit punie dans tous les États membres par de mêmes sanctions criminelles dissuasives. Une meilleure coordination entre autorités nationales et organes de l'UE, y compris l'OLAF et Eurojust, doit améliorer l'efficacité de cette lutte afin de garantir que les crimes affectant les intérêts financiers de l'UE et la création d'un parquet européen, conformément aux ambitions du traité de Lisbonne, soient effectivement jugés dans tout le continent.

Le PPE appelle la Commission à enfin utiliser la disposition pertinente du traité (article 86 TFUE) afin d'instituer, sur la base d'un Eurojust renforcé, un parquet européen chargé d'exécuter cette tâche importante. En période d'assainissement budgétaire, il est plus essentiel que jamais de ne pas laisser le moindre euro du budget de l'UE à des criminels.

LA SÉCURITÉ POUR LES CITOYENS DE L'UE

1. Introduction

La sécurité des citoyens de l'UE est une priorité-clé du Parti Populaire Européen. Il n'existe pour ainsi dire aucun autre enjeu politique qui sépare aussi nettement le PPE des autres mouvements politiques.

Selon l'enquête Eurobaromètre de novembre 2011, les principaux défis en matière de sécurité européenne sont la crise économique et financière (34 %), suivie du terrorisme (33 %) et du crime organisé (21 %). La sécurité et la stabilité revêtent donc la plus haute importance aux yeux des citoyens de l'Union.

Le PPE souhaite protéger l'intégrité physique, économique, sociale et environnementale – cette dernière étant à prendre dans son acception la plus large – des citoyens européens. Pour notre famille politique, il n'y a pas de liberté sans sécurité et la sécurité est une condition préalable importante de la liberté. Les citoyens européens ne peuvent être libres et vivre leurs vies en paix que s'ils ne craignent ni les attaques terroristes, ni la criminalité grave et organisée, notamment les actes criminels à motivation religieuse, la radicalisation et l'extrémisme ainsi que la criminalité en col blanc. À cet égard, les infractions pénales de faible gravité, notamment lorsqu'elles sont commises de manière systématique et répétée, ont un impact substantiel sur le sentiment de sécurité des citoyens et lui portent atteinte.

La sécurité des citoyens de l'UE ne peut être garantie que moyennant le plein respect des droits fondamentaux, des principes du droit, de la subsidiarité et des règles de protection de la vie privée et des données à caractère personnel.

2. Criminalité organisée, corruption, contrefaçon et blanchiment d'argent

Il est crucial, dans le domaine de la libre circulation des personnes, de garantir un niveau élevé de soutien et de protection des victimes d'actes criminels. En principe, un citoyen de l'UE victime d'un acte criminel doit bénéficier du même niveau élevé de soutien et de protection, quel que soit le lieu de l'Union où il est victime du crime en question.

Certaines personnes sont aussi la proie des formes de criminalité les plus impitoyables comme la traite des êtres humains (TEH). En effet, agir avec détermination contre la TEH doit être un objectif majeur. Tous les aspects de la justice et des affaires intérieures (JAI) sont concernés: activité économique illégale, la TEH est l'une des sources principales de revenus de la criminalité organisée; elle constitue une atteinte à la dignité humaine et, à ce titre, une violation grave des droits humains fondamentaux que l'Union ne saurait tolérer; en tant qu'activité transfrontalière illégale, elle constitue un domaine de coopération important au sein de l'UE et un domaine de partenariat majeur entre l'UE et les pays tiers. Par ailleurs, sa nature et sa complexité sont telles qu'elle nécessite une action dans un large éventail de domaines politiques, au-delà de la JAI, pour être traitée efficacement. La directive de 2011 sur la TEH ainsi que la stratégie de l'UE en vue de l'éradication de la traite des êtres humains pour la période 2012-2016 adoptée par la Commission européenne cette année fournissent une bonne base pour agir contre la TEH.

En outre, la protection des enfants et la sauvegarde des droits de l'enfant doivent être au cœur des préoccupations de l'Union. Les abus sexuels sur des enfants et la pédopornographie sur l'internet sont des fléaux de nos sociétés et il convient de les combattre avec efficacité.

En période de crise financière et économique, la prévention et la lutte contre la criminalité grave et organisée, notamment la corruption et le blanchiment d'argent, sont d'autant plus prioritaires qu'ils sapent l'État de droit, les droits fondamentaux et la bonne gouvernance, et peuvent donc conduire au détournement de moyens financiers de l'Union; ils portent atteinte au secteur privé et perturbent le marché intérieur de l'UE.

Ces aspects ont été soulignés dans les conclusions du Conseil sur l'établissement de priorités européennes pour la lutte contre la criminalité organisée entre 2011 et 2013 (cycle politique de l'UE). Par conséquent, la sauvegarde l'économie licite et la sécurité des citoyens fait partie des priorités du PPE. Nous sommes déterminés à promouvoir l'application de la loi et la coopération judiciaire entre les États membres et les pays tiers afin de trouver des outils législatifs et opérationnels communs pour s'attaquer efficacement aux phénomènes criminels. L'échange de bonnes pratiques serait de nature à favoriser la confiance entre les États membres de l'UE.

La criminalité ne doit pas être rentable. Il est donc important que les États membres coopèrent dans la lutte contre la criminalité clandestine et organisée et découragent les profits du crime par l'identification. La criminalité engendrant de la criminalité ne doit pas être tolérée et doit être réduite au minimum.

Par ailleurs, le blanchiment d'argent, la fraude relative aux comptes bancaires et aux cartes de crédit ainsi que d'autres moyens utilisés par la criminalité financière et organisée ont un dénominateur commun: elles sont organisée à une échelle européenne et ont un aspect transnational. Nous pensons donc que les réponses doivent être apportées au niveau européen.

La contrefaçon et les violations des droits de propriété intellectuelle ainsi que le piratage de produits se répandent de plus en plus et mettent en danger la santé et la sécurité des citoyens et des consommateurs européens; il en va de même de la lutte contre la drogue, une filière grâce à laquelle les groupes criminels organisés touchent jusqu'à 230 milliards d'euros par an. Compte tenu de la haute rentabilité des crimes liés à la drogue, qui ont des conséquences graves et qui impliquent des réseaux non seulement locaux mais aussi un large éventail de réseaux criminels, il est extrêmement important de concentrer les efforts conjoints et d'orienter les activités nationales vers l'identification des groupes criminels organisés et les organisations criminelles. La coopération internationale et des actions communes doivent être des maîtres mots dans ce domaine.

Le PPE est très engagé au sein de la commission spéciale sur la criminalité organisée du Parlement européen, qui a pour tâche de formuler des recommandations sur les moyens de lutter plus efficacement contre la criminalité organisée dans l'UE. Certains actes législatifs ont d'ores et déjà été conduits à bonne fin comme la directive anti-blanchiment.

Afin de renforcer la boîte à outils européenne de lutte contre le terrorisme et la corruption, le PPE continuera de jouer un rôle de premier plan dans le soutien à la nouvelle proposition sur la confiscation et le recouvrement d'avoirs d'origine criminelle soumise par la Commission européenne en juin 2011 dans le cadre du paquet «anti-corruption». Les actions au niveau national comme au niveau européen doivent aller de la prévention de la criminalité à l'exécution de la loi, dans la mesure où, pour la prévenir et la combattre efficacement, la criminalité organisée exige une approche multidisciplinaire.

3. Terrorisme

Compte tenu de l'ouverture croissante de l'Union européenne, dans laquelle les personnes, les idées, les technologies et les ressources circulent librement, une action européenne collective est indispensable pour lutter contre le terrorisme.

L'Union européenne est déterminée à lutter contre le terrorisme et à offrir la meilleure sécurité et la meilleure protection à ses citoyens. Grâce à la bonne coopération entre les États membres de l'UE, favorisée par la mise en œuvre de documents stratégiques comme, par exemple, la stratégie antiterroriste européenne et le plan d'action de cette stratégie, plusieurs attaques terroristes ont déjà été déjouées.

Néanmoins, certaines activités terroristes comme des tentatives d'attaques sur des vols transatlantiques (par exemple, aux Pays-Bas et en France), des attaques et des tentatives d'attaques sur des installations et des citoyens américains commises sur le sol de l'UE et impliquant des citoyens de l'Union (par exemple, en Allemagne), le meurtre de ressortissants de l'UE et de pays tiers motivé par l'islamisme violent (par exemple, en France et en Bulgarie), la remise en cause de la liberté de parole et d'expression (par exemple au Danemark et en Allemagne), le terrorisme de droite (par exemple, en Allemagne, mais aussi en Norvège) et diverses autres activités sont une triste réalité en Europe.

Le terrorisme présente un danger grave pour notre sécurité, les valeurs de nos sociétés démocratiques et les droits et libertés des citoyens européens. Par conséquent, le terrorisme est un acte criminel qui n'est justifiable en aucune circonstance.

Les accords SWIFT et PNR avec les États-Unis, l'accord PNR avec l'Australie et les négociations en cours avec le Canada sur un accord PNR ainsi qu'avec les États-Unis sur un accord-cadre relatif à la protection des données démontrent l'engagement du PPE dans la lutte contre le terrorisme international et témoignent dans le même temps de son combat pour garantir un niveau de protection élevé des données relatives aux citoyens de l'UE.

Le PPE veillera à l'adoption d'une directive bien équilibrée relative à l'utilisation des données des dossiers passagers pour la prévention et la détection des infractions terroristes et des formes graves de criminalités, ainsi que pour les enquêtes et les poursuites en la matière. Par ailleurs, l'UE doit continuer à accorder la priorité aux travaux visant à prévenir l'émergence du terrorisme.

4. Sécurité des frontières de l'UE et gestion des frontières

400 millions de personnes vivent actuellement dans l'espace Schengen, qui couvre 22 États membres de l'UE ainsi que la Norvège, l'Islande, la Suisse et le Lichtenstein.

Le PPE considère que la liberté de voyager et la liberté de circulation des personnes dans l'UE, prévues aux articles 20 et 21 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et à l'article 45 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qu'elles concernent les travailleurs, les indépendants, les étudiants ou d'autres citoyens de l'UE, sont des réalisations majeures de l'intégration européenne qu'il importe de préserver et de renforcer au bénéfice des citoyens de l'Union européenne.

Nos efforts visant à protéger les citoyens européens ne s'arrêtent pas à la lutte contre la criminalité transfrontalière. Le PPE s'investit sans compter dans d'autres aspects de la sécurité comme la sécurisation des frontières extérieures. C'est le PPE qui a lutté pour améliorer la gouvernance de Schengen et la création, ainsi que le financement ultérieur, de FRONTEX et d'autres agences de l'UE actives dans le domaine de la sécurité.

Schengen doit se fonder sur la confiance mutuelle entre tous les États membres et sur le principe de la libre circulation, et la coopération relative à la sécurité de la frontière extérieure ne peut fonctionner que si tous les États membres prennent leurs responsabilités au sérieux.

Gardant à l'esprit la complexité des tâches et des défis des États membres dans le domaine de la gestion des frontières et de la lutte contre la criminalité transfrontalière, le PPE invite la Commission à soumettre sans tarder des propositions pour l'établissement du système d'entrée/sortie de l'UE et le programme d'enregistrement des voyageurs. Dans la mesure où plus de la moitié des immigrants illégaux dans l'UE sont des personnes qui restent au-delà de la durée de séjour autorisée, la mise en œuvre complète du système d'entrée/sortie de l'UE, conjuguée avec une utilisation plus efficace

des technologies modernes dans le cadre de contrôles frontaliers automatisés, constitueraient des mesures importantes pour améliorer la sécurité et la sûreté dans l'Union européenne et, dans le même temps, permettre des contrôles frontaliers plus rapides et plus confortables pour les voyageurs de bonne foi. Des systèmes appropriés devront aussi prendre en considération l'expérience, les pratiques et les systèmes déjà appliqués dans différents États membres.

La sécurité intérieure des citoyens, dans ce contexte, est garantie grâce à l'existence d'outils spécifiques qui permettent aux autorités de contrôler et de gérer toute menace potentielle à l'intérieur de l'espace Schengen. La future gouvernance de Schengen est l'une de nos priorités absolues. Trouver l'équilibre approprié entre un espace sans contrôles aux frontières et la mise en place de mécanismes régulateurs appropriés au niveau national et au niveau de l'UE est la seule voie praticable pour garantir la pérennité de la réussite de Schengen dans les années à venir. Le PPE continuera de tendre vers ces objectifs en respectant pleinement la souveraineté nationale des États membres. Dans ce contexte, nous veillerons à ce que le système soit fermement ancré dans la méthode communautaire par tous les liens nécessaires avec les institutions de l'UE.

En outre, nous appelons la Commission à poursuivre l'examen des options politiques susceptibles de renforcer l'espace Schengen.

Le PPE demande que les outils existants qui aident les États membres à mieux sécuriser leurs frontières extérieures fassent l'objet d'une amélioration significative; nous appelons de nos vœux le renforcement des capacités opérationnelles de Frontex.

5. Coopération policière et judiciaire: Europol/Eurojust

La coopération policière, judiciaire et douanière est destinée à garantir un niveau de sécurité élevé pour les citoyens de l'Union européenne.

Le mandat d'arrêt européen a été l'un des outils les plus efficaces dans la lutte contre la criminalité et dans l'amélioration de la coopération judiciaire. Les citoyens d'Europe doivent avoir la certitude que le démantèlement efficace des réseaux criminels est complété par une coordination des poursuites à des fins d'efficacité et d'équité. La confiance mutuelle entre les administrations judiciaires est une priorité. Les États membres de l'UE doivent encore ratifier et mettre en œuvre certains instruments de coopération judiciaire et policière. Le PPE redouble d'efforts en ce qui concerne la décision d'enquête européenne qui permettrait de supprimer les difficultés actuellement rencontrées pour obtenir des informations et des éléments de preuve dans des affaires transfrontalières.

Les accords d'extradition conclus par l'UE avec des pays tiers et les accords d'entraide juridique soulignent la volonté du PPE de lutter contre la criminalité organisée à l'échelon mondial.

Nous avons toujours été déterminés à mettre en œuvre la stratégie de sécurité intérieure de l'UE. Au fur et à mesure qu'apparaissent et évoluent des menaces de sécurité, l'Union doit être prête à y réagir. Les évaluations régulières des menaces et des risques par les organisations de l'UE sont nécessaires; c'est pourquoi le PPE soutient Europol, Eurojust, Frontex et le Centre du renseignement (IntCen). Ces organisations sont nécessaires puisque leur travail génère une valeur ajoutée pour les autorités policières et judiciaires nationales.

Le PPE considère qu'Europol est un outil très important pour prévenir et lutter contre la criminalité grave et la criminalité organisée. Nous sommes donc partisans d'une amélioration de l'efficacité opérationnelle d'Europol ainsi que de sa responsabilité.

Le PPE considère qu'il y a lieu de renforcer l'obligation des États membres de fournir à Europol, sur une base proactive, des informations et des renseignements qui relèvent du mandat d'Europol.

Les capacités opérationnelles d'Eurojust doivent aussi être améliorées grâce au soutien et au renforcement de la coordination et de la coopération entre les enquêteurs et les procureurs nationaux.

6. Protection des données et cybersécurité

a) Réforme de la législation européenne en matière de protection des données

Les évolutions des 20 dernières années montrent que l'ère numérique a fini par affecter l'économie, les stratégies de sécurité, les communications, les responsabilités de l'État ainsi que tous les aspects de notre vie quotidienne. Peu importe où nous sommes, la technologie nous permet de créer, stocker et envoyer des ensembles de données. Les individus ne peuvent plus se déplacer sans laisser des traces numériques.

Le PPE continue de considérer l'internet comme le médium du futur eu égard à sa rapidité, sa flexibilité, son caractère illimité, son efficacité du point de vue des coûts et son caractère intrinsèquement international. Tout en ouvrant d'immenses perspectives, ces développements ne vont pas sans poser certains problèmes en matière de protection des droits humains fondamentaux et, surtout, du point de vue du droit à la vie privée et de la protection des données à caractère personnel.

Le PPE est absolument convaincu que la vie privée est un droit humain fondamental et inaliénable parce que les personnes ont besoin d'une sphère privée intime pour s'épanouir.

Nous pensons en outre qu'une législation européenne moderne en matière de protection des données favorisera énormément le développement de l'économie numérique dans le marché unique de l'Union. La simplification de l'environnement juridique au moyen d'un ensemble unique de règles réduira les charges administratives pesant sur les entreprises et supprimera les entraves à l'entrée sur le marché. Au lieu d'une mosaïque de 27 régimes différents et souvent contradictoires, une législation modernisée et uniforme en matière de protection des données supprimera les obstacles à l'entrée sur le marché et permettra des économies d'environ 2,3 milliards d'euros par an en exigences administratives.

Parallèlement, un ensemble de droits renforcés pour l'individu serait de nature à répondre aux préoccupations des consommateurs concernant la protection des données à caractère personnel lorsqu'ils achètent en ligne, et contribuerait à renforcer la confiance des citoyens qui achètent des produits dans l'environnement numérique. Aujourd'hui, 70 % des citoyens européens sont inquiets de la façon dont les entreprises traitent leurs données à caractère personnel. En renforçant la confiance du consommateur en ligne, nous stimulons l'achat en ligne et nous relançons le marché unique numérique.

Par conséquent, le PPE appelle les institutions de l'UE à faire en sorte que la réforme des règles européennes en matière de protection des données au moyen d'un règlement de l'UE soit introduite sans retard injustifié et sur un mode favorable aux PME.

b) Cybersécurité

Dans notre monde toujours plus interconnecté, l'État, certaines infrastructures d'information critiques, les entreprises et les citoyens dépendent du bon fonctionnement des technologies de l'information et de la communication sur l'internet. Des attaques de grande envergure contre des systèmes d'information et diverses autres formes de cybercriminalité sont soumises à l'évolution rapide des développements de la technologie. Citons entre autres, à cet égard, la vulnérabilité croissante de l'industrie, les infrastructures critiques, l'État et la société, la tendance à une nouvelle qualité des cyber-attaques, l'utilisation du cyberspace par les criminels, le cyberespionnage, les actions terroristes et menées à des fins potentiellement militaires, le vol d'identité en ligne ou l'abus d'enfants en ligne.

Les réponses doivent être tout autant novatrices et flexibles, allant du soutien aux cyberenquêtes transfrontalières à la formation du personnel de police en matière de mesures législatives. La disponibilité du cyberspace et l'intégrité, l'authenticité et la confidentialité des données dans le cyberspace sont devenues des atouts essentiels au XXI^e siècle. Garantir la cybersécurité est donc devenu un enjeu central pour l'État, les entreprises et la société, que ce soit au niveau national ou international.

Selon le PPE, la résilience des réseaux et l'amélioration de la cybersécurité dépendent d'un niveau adéquat de préparation et de prévention. Qui plus est, nous sommes convaincus que la coopération et l'échange d'expertise entre les États membres, entre le secteur public et le secteur privé, mais aussi l'éducation du grand public aux enjeux du cyberspace sont les moyens privilégiés d'améliorer la cybersécurité. Nous appelons donc au développement d'une cyberstratégie européenne incluant des actions réglementaires et non réglementaires associant non seulement des citoyens, des entreprises et des autorités nationales, mais aussi des acteurs cruciaux de l'Union comme l'ENISA et le centre européen de la cybercriminalité.

La cybersécurité et la cybercriminalité ne sont que deux exemples parmi d'autres de l'interconnexion entre la sécurité intérieure de l'Union et la dimension extérieure de l'Union. Il s'avère par conséquent nécessaire de poursuivre l'intégration de la dimension externe des politiques européennes, dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice, dans les politiques européennes relevant de la justice et des affaires intérieures.

7. Conclusion

La sécurité et la liberté vont de pair et sont en fait des conditions mutuellement instrumentales. Dans chaque dossier de sécurité, le PPE s'efforce de trouver le bon équilibre entre l'objectif consistant à défendre la liberté et les mesures nécessaires pour atteindre cet objectif. Le futur fonds pour la sécurité intérieure devra également tendre vers cet objectif.

Le PPE est aussi orienté vers l'avenir: tout en respectant le principe de subsidiarité, le PPE reconnaît la nécessité de franchir de nouvelles étapes européennes pour améliorer la sécurité des citoyens européens. Dans ce contexte, une discussion sur les aspects envisageables d'une harmonisation minimale de la législation pénale dans le cadre du traité n'est pas impensable pour le PPE.

Lorsque que la préservation de la sécurité des citoyens de l'UE est en jeu, le Parti Populaire Européen est toujours à l'avant-plan de l'action politique.

Liberté de religion dans le monde actuel

Le Parti Populaire Européen,

- reconnaissant l'importance de la liberté de pensée, de conscience, de croyance et de religion;
- rappelant que l'Europe a appris la valeur de cette liberté de la façon la plus dure; que des millions de vies humaines ont été perdues dans des conflits causés par l'intolérance religieuse;
- notant que la terrible expérience historique du nazisme et du communisme a montré au monde entier que la liberté de conscience, de croyance et de religion est inséparable de la dignité humaine et constitue le fondement même de la démocratie;
- reconnaissant la fragilité de la liberté de religion;
- réaffirmant sa volonté de prendre la tête de la lutte mondiale en faveur de la liberté religieuse; aucun motif n'excusant l'assassinat, la torture ou quelle que persécution que ce soit de personnes innocentes; aucun motif ne justifiant notre consentement silencieux.

1. Condamne fermement tous les actes de violence découlant de l'intolérance religieuse commis à l'encontre des membres de quelle que communauté religieuse que ce soit;

2. Souligne une fois de plus que le droit à la liberté de pensée, de conscience, de croyance et de religion est un droit humain fondamental; note que les violations du droit à la liberté religieuse s'accompagnent presque toujours de violations d'autres libertés et droits humains fondamentaux;

3. Est préoccupé par la sécurité des Chrétiens dans divers pays, en particulier compte tenu de la détérioration de leur sécurité ces dernières années;

4. Voit dans l'exode croissant des Chrétiens de divers pays, notamment au Moyen-Orient, un événement rappelant de sombres souvenirs; prie instamment les gouvernements de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger ces personnes et ces familles contre la violence et favoriser une atmosphère de tolérance;

5. Reconnaît que les problèmes liés à l'intolérance et à la discrimination religieuses n'existent pas seulement à l'extérieur de l'Europe. Ces dernières années, divers types d'actes inacceptables se sont multipliés comme la ridiculisation, l'obscénité liée à des symboles chrétiens ou à des personnages sacrés, le harcèlement d'enseignants et de parents en désaccord avec une éthique sexuelle définie par l'État, le vandalisme – notamment contre des lieux de culte et dans des cimetières –, l'insulte, la diffamation et les stéréotypes négatifs; par ailleurs, bien que l'objection de conscience soit un principe accepté et enraciné, y compris dans la Charte européenne des droits fondamentaux, il existe une tendance, dans la vie quotidienne, à négliger ou même à refuser ce principe.

6. Note que l'égalité devant la loi entre religion dominante, Églises minoritaires et associations de non-croyants reste problématique dans de nombreux pays du monde;

7. Exprime sa conviction que la liberté de pensée, de conscience, de croyance et de religion est préservée au mieux lorsque sont en place des limites constitutionnelles qui garantissent la tolérance et le respect mutuel entre tous les groupes religieux; souligne néanmoins que ces limites exigent un gouvernement démocratique et une séparation claire des pouvoirs;

8. Souligne l'importance du dialogue politique dans la promotion de la liberté de religion et de la liberté de conscience, qui sont des droits humains fondamentaux; rappelle en revanche que ce dialogue doit aboutir à des résultats tangibles et garde à l'esprit qu'un esprit de dialogue sera bénéfique à la sécurité et plus humain;
9. Appelle le Conseil, la Commission et la Haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission européenne à suivre de près le sujet de la liberté religieuse et la situation des communautés religieuses, notamment des Chrétiens;
10. Invite instamment les représentants de l'Union européenne ainsi que les représentants politiques des États membres de l'Union européenne et d'autres États démocratiques dans le monde, ainsi que les représentants des régions et des communautés locales, à placer le sujet de la liberté religieuse à l'ordre du jour de leurs contacts bilatéraux, chaque fois qu'ils le jugent pertinent;
11. Appelle la Haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission européenne à mettre en œuvre des mesures contre les États qui, en connaissance de cause, s'abstiennent de protéger les droits des communautés religieuses et la vie des personnes qui en font partie;
12. Insiste pour que, par principe, l'accès préférentiel aux marchés européens soit refusé aux pays qui ne sont pas capables de protéger leurs minorités religieuses contre la violence et la persécution;
13. Appelle la Commission à veiller à ce que les ONG qui luttent pour la liberté de religion et de conscience dans des pays où celle-ci est en danger reçoivent le soutien financier et politique nécessaire de la part de l'Union européenne;

Le Marché unique européen - atout essentiel pour faire de l'Europe la première économie au monde

Introduction

L'Union européenne se trouve aujourd'hui à un moment déterminant de son histoire. La position incontestée de leadership économique et politique qui permettait à l'Europe et aux sociétés occidentales, en tant que principale puissance mondiale, de générer de nouvelles idées, l'innovation, la croissance économique et la prospérité est aujourd'hui contesté. Contrairement à d'autres économies émergentes qui bénéficient d'une croissance sans précédent, l'Union européenne subit les effets d'une croissance économique à la baisse et d'une charge de la dette excessive et son économie est caractérisée depuis quelques années par des perspectives de croissance en berne. Par ailleurs, la crise récente a affecté l'ensemble de la société, provoquant des suppressions d'emploi et une réduction du niveau de vie. La vision de la stratégie de Lisbonne visant à faire de l'UE « l'économie des connaissances la plus compétitive et la plus dynamique au monde » à l'horizon 2010 n'a pas tenu ses promesses.

Toutefois, l'Union européenne est toujours, dans les faits, la plus grande économie au monde et dispose de ressources économiques uniques et précieuses. Elle présente ainsi les plus grandes opportunités mais fait également face aux plus grands défis. L'Europe a toutes les raisons d'être optimiste dans ce nouveau paysage mondial. Elle doit pour cela avoir la volonté de changer, de réformer et d'innover.

Il n'y aura pas de sortie de crise sans consolidations fiscales, ni d'assainissement budgétaire sans réformes en faveur de la croissance. Les membres de l'UE qui ont pris des mesures rapides et fortes afin de réformer et réorienter les dépenses publiques ont connu une croissance économique au cours des deux dernières années. Le temps est venu de mener des réformes structurelles profondes qui permettront la création de nouveaux emplois et la croissance durable. Une réforme complète du Marché unique doit être au cœur de ces efforts. Nous exhortons les États membres à manifester la volonté politique de mettre en œuvre, en priorité, les décisions prises à l'échelle européenne jusqu'à présent. Les réformes structurelles devraient être réalisées et mises en œuvre en étroite coopération avec les partenaires sociaux, ainsi qu'au niveau sectoriel et de l'entreprise.

Alors que 70% du PIB de l'UE dépend des services, il est temps de relever le défi et de faire un pas de géant en avant pour s'attaquer aux obstacles administratifs et à l'application insuffisante du droit européen, en particulier eu égard à la directive sur les services. A l'image de l'Acte unique européen en 1986 qui a ouvert la voie à un Marché unique plus ouvert et à une diminution des règles et de la charge administrative, nous avons aujourd'hui besoin d'un engagement politique fort afin d'entreprendre les réformes concrètes qui créeront une véritable liberté de circulation pour les biens, les personnes, les services et le capital en Europe. Nous appelons par ailleurs à une réglementation responsable des marchés financiers. Nous devons renforcer nos établissements bancaires et décourager le comportement irresponsable de sorte à ce que les contribuables n'aient plus à venir

en aide aux établissements bancaires défaillants. Il est également nécessaire d'établir un cadre juridique européen et mondial pour l'économie sociale de marché.

Nous devons, afin de pleinement exploiter le Marché unique, mieux informer les citoyens des opportunités dans ce domaine en faisant appel à leur rôle en tant que consommateurs. Seuls des citoyens mieux informés seront en mesure de contribuer à la réalisation d'un Marché unique totalement opérationnel.

Nous reconnaissons par conséquent qu'il convient d'adopter rapidement les mesures suivantes en coopération avec les gouvernements nationaux et les institutions internationales pertinentes :

Appliquer la législation relative au Marché unique

Les gains économiques potentiels de la mise en œuvre de la directive sur les services sont estimés entre 102 et 322 milliards d'euros, soit un potentiel de croissance de 0,8% à 2,6% du PIB. L'acquis relatif au Marché unique est fort en lui-même mais sa mise en œuvre, toujours insuffisante, restreint le potentiel existant dans ce domaine et d'autres domaines du Marché unique. Des actions devraient ainsi être menées à la fois aux niveaux européen et national. Nous appelons, par conséquent, les États membres à intensifier leurs efforts afin de garantir la transposition et la mise en œuvre de la législation relative au Marché unique dans son intégralité, dans les délais prévus et de façon ambitieuse. Les mesures concrètes à cet égard ont également une importance capitale pour la crédibilité du fonctionnement de l'Union européenne.

Les États membres devraient procéder à la transposition des directives de manière uniforme et adopter toutes les nouvelles dispositions en même temps dans le cadre d'un paquet, de sorte que la transposition reflète la solution adoptée au niveau européen. Les États membres devraient également accepter d'établir et de soumettre des tableaux de correspondance afin d'accroître la transparence dans l'application du droit européen.

Quant au niveau européen, il est nécessaire de procéder à une amélioration et une réduction de la législation. La **Commission** devrait privilégier, le cas échéant et principalement lorsque les États membres ne nécessitent pas une plus grande liberté dans la mise en œuvre de la législation européenne, les règlements plutôt que les directives comme instrument juridique de réglementation du Marché unique. Les règlements présentent en effet des avantages évidents en termes d'efficacité et d'efficacités, permettent aux citoyens et entreprises d'être sur un pied d'égalité et offrent un plus grand potentiel du point de vue des recours possibles pour les entreprises et les particuliers.

La Commission doit, par ailleurs, être plus ferme vis-à-vis de la mise en œuvre et de l'application de toutes les règles convenues dans les États membres. Les procédures actuelles d'infraction sont trop longues. La Commission doit avoir la possibilité d'accélérer les procédures d'infraction afin d'appliquer l'Acquis du marché unique. Nous soutenons et encourageons la Commission européenne à faire usage, de manière déterminée, de ses pouvoirs et à exploiter le plus possible tous les mécanismes de sanction à sa disposition. Il faut veiller à créer un réseau de fonctionnaires, chargé de la mise en œuvre de toute nouvelle législation européenne et coordonné par la Commission, afin d'améliorer et de garantir la qualité de la mise en œuvre, ainsi que la pleine application de la réglementation relative au système d'information du marché intérieur dans tous les États membres. La Commission devrait également étendre les mécanismes innovants, tels que la procédure d'évaluation mutuelle de la directive sur les services à de nouveaux domaines afin de garantir une meilleure application du droit européen.

Les institutions devraient convenir d'un calendrier contraignant et de mesures concrètes afin d'appliquer la législation relative au Marché unique. Par ailleurs, nous nous félicitons du fait que la Commission s'est acquittée de son obligation, que lui confère la directive sur les services, de rendre compte des initiatives prises afin d'ouvrir les marchés des services. Nous espérons que des recommandations de mesures supplémentaires seront formulées afin de réaliser le Marché unique dans les services.

Une impulsion nouvelle et forte doit être donnée afin de faire de la libre circulation une réalité

La pleine mise en œuvre des règles déjà convenues est une première étape cruciale. Elle n'est toutefois pas suffisante. L'ambition de l'Europe de devenir une économie de la connaissance de premier plan se heurte sérieusement aujourd'hui à un marché des services fragmenté et un manque d'ambition dans sa mise en œuvre dans les États membres. Le potentiel du Marché unique européen ne peut être pleinement réalisé que si la libre circulation est encouragée dans tous les secteurs et dans toutes les professions.

Nous appelons par conséquent la Commission et les États membres à abolir les obstacles à la libre circulation des biens, des services, du capital et des personnes.

Il convient de définir, lors de l'examen des mesures entrant dans le cadre de la directive sur les services, des principes généraux concernant les actions qui optimisent l'impact sur la croissance économique, éliminent les freins, garantissent la mise en œuvre des règlements déjà décidés et réduisent les coûts pour les PME.

La fragmentation du système commun européen de Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) en 27 systèmes nationaux de TVA est considérée comme l'un des principaux obstacles à l'efficacité des échanges intracommunautaires; empêchant ainsi, de manière efficace, les citoyens de récolter les fruits d'un véritable Marché unique. Les différents systèmes de perception de la TVA constituent un obstacle au commerce en ligne transfrontalier et par conséquent réussissent à entraver la réalisation d'un Marché unique numérique notamment. Les recettes issues de la TVA devraient être collectées au niveau national. Les taux de TVA fixés par les États membres constituent également un instrument budgétaire important qui doit être pris en compte.

À cet égard, les mesures suivantes devraient être envisagées :

- *Mise en place de guichets uniques fonctionnels par les États membres. Ceci contribuera à la réduction des formalités administratives attribuées aux entreprises;*
- *Création d'un modèle de facture européenne neutre du point de vue linguistique; et*
- *Établissement d'un portail Web européen sur la TVA avec la participation des États membres afin de permettre aux entreprises d'accéder facilement à des informations précises et fiables sur la législation relative à la TVA dans tous les États membres.*

Libre circulation des personnes

Le droit des citoyens de circuler et de résider librement dans un autre État membre devrait être facilité le plus possible. La création d'une carte professionnelle européenne favoriserait, à cet égard, une plus grande mobilité.

Nous devons intervenir de manière collective afin de promouvoir le bon fonctionnement des marchés du travail, lesquels offrent des opportunités d'emploi, et surtout promeuvent une meilleure participation des jeunes, des personnes plus âgées, des femmes, des migrants et leurs descendants, ainsi que des personnes handicapées dans le marché du travail. Nous devrions encourager la mobilité du travail afin de créer un marché européen du travail plus intégré et ouvert, et appelons les États membres à ouvrir les professions protégées à la concurrence des travailleurs/professionnels du même pays et d'autres États membres. Les travailleurs quittant un pays doivent être en mesure de transférer facilement leurs droits à pension dans un autre État membre.

L'existence d'un système simple et fonctionnel de reconnaissance des qualifications est essentielle afin de soutenir la mobilité des professionnels dans toute l'Europe. Nous nous félicitons, par conséquent, du réexamen de la directive sur les qualifications professionnelles par la Commission et appelons toutes les institutions à conclure ces négociations dès que possible afin de réduire les différences et les obstacles dans ce domaine. La Commission devrait toutefois aller plus loin et recourir à la nouvelle disposition du TFUE sur l'éducation qui permet à l'UE d'intervenir afin d'encourager la création d'un système de reconnaissance des diplômes universitaires à l'échelle de l'UE et de renforcer le soutien au Processus de Bologne.

Réduction des formalités administratives

Il convient de simplifier les règles et de donner aux PME de réelles opportunités de se développer en commercialisant librement leurs produits et services dans le Marché unique européen.

Une transparence et une simplification administrative accrues, notamment dans le domaine de la liberté d'établissement, sont importantes car elles offrent de nouvelles perspectives aux PME.

Nous devons agir résolument afin d'améliorer les opportunités d'investissement pour les jeunes entreprises innovantes, les entreprises à forte croissance et les petites entreprises. Nous devons faire en sorte que les PME puissent exercer leurs activités dans toute l'Europe en garantissant leur accès à l'ensemble des États membres par le biais de la reconnaissance mutuelle, en réduisant les formalités administratives, en mettant en place un « guichet unique » pour la TVA, ainsi qu'en améliorant l'accès des PME au crédit. Nous devons également garantir, en particulier dans l'intérêt des PME, la mise en place de règles du jeu équitables en ce qui concerne la mise en œuvre effective du droit européen dans tous les États membres.

Le PPE a joué un rôle de premier plan dans la réalisation de l'objectif de l'UE de réduction des procédures administratives de 25% en 2012. Nous appelons aujourd'hui à un nouvel objectif ambitieux, reposant sur des indications claires, de réduction des procédures administratives de 25% supplémentaire d'ici 2015. Nous devrions convenir d'objectifs sectoriels, de façon à exploiter pleinement le grand potentiel d'économies, estimé à 40 milliards d'euros, qu'offre la réduction de la charge administrative.

Marché unique numérique

La mise en place d'un Marché unique numérique est essentielle car elle peut être un moteur de compétitivité et de croissance économique et générer des emplois hautement qualifiés. L'économie numérique connaît une croissance rapide mais les échanges transfrontaliers demeurent faibles et la créativité est bridée par un ensemble complexe de régimes nationaux de droit d'auteur divergents. En supprimant les obstacles auxquels sont confrontés les entreprises et les entrepreneurs européens, l'économie numérique peut être le fer de lance de la réalisation d'un Marché unique compétitif.

L'économie de l'Internet est un important moteur de croissance économique. Nous devons accélérer la diffusion et l'adoption du très haut débit, et créer les conditions d'une économie de service, fondée sur l'informatique dématérialisée, florissante en Europe.

Des mesures sont nécessaires à l'échelle européenne afin de donner aux entreprises et aux consommateurs les moyens et la confiance de réaliser des transactions en ligne, notamment la simplification de l'attribution des licences, l'élaboration d'un cadre efficace d'acquittement et de gestion des droits d'auteur et l'établissement d'un régime paneuropéen de licence d'exploitation du spectre et d'un système sûr et abordable pour les paiements en ligne transfrontaliers. Nous exhortons les États membres à rapidement conclure les négociations sur le brevet européen, notamment le brevet communautaire européen.

En associant la stratégie numérique au développement du commerce électronique et de nouveaux services, tels que la santé, le commerce, la banque et l'apprentissage en ligne, les infrastructures Internet et numériques peuvent jouer un rôle déterminant dans l'ouverture du Marché unique.

Bien que des mesures fortes aient été prises afin de garantir la libre circulation des biens au sein de l'Union, certaines directives de l'UE violent toujours le principe de libre circulation des biens et de reconnaissance mutuelle. Nous appelons, par conséquent, à l'adoption d'une législation unifiée et responsable sur les produits, couvrant tous les produits, dont les produits du tabac.

Secteur énergétique

Nous devons honorer notre engagement à établir un Marché unique véritable, efficace et performant dans l'énergie à l'horizon 2014. Tous les États membres devraient mettre pleinement et rapidement en œuvre le troisième paquet énergie dans les délais convenus.

Il convient de renforcer l'interconnexion énergétique afin de contribuer à la consolidation de la sécurité des approvisionnements. Il est également urgent d'éliminer les obstacles dans les domaines de la planification et de la réglementation qui entravent l'investissement dans les infrastructures afin de libérer le potentiel du Marché unique et de soutenir la croissance durable. Nous attendons avec intérêt la prochaine communication de la Commission sur le fonctionnement du Marché unique qui devrait inclure une évaluation du degré de libéralisation et d'ouverture du marché énergétique dans les États membres. La réalisation du Marché unique dans l'énergie devrait s'accompagner de l'application totale du troisième paquet énergie et des règles européennes du droit de la concurrence par toutes les entreprises étrangères et leurs filiales intervenant dans l'UE, de façon à contribuer à la sécurité énergétique de l'UE. Les États membres de l'Union européenne sont très bien partis pour atteindre leurs objectifs en matière d'énergie renouvelable. Toutefois, cette évolution doit être soutenue par une véritable planification européenne des infrastructures, dont les infrastructures de réseau et de stockage ainsi que les gazoducs et corridors énergétiques (qui joueront un rôle encore plus important comme source de compensation). Une grande partie des pays voisins les plus proches des États membres ont la capacité et les moyens de fournir une énergie à faible émission de carbone au réseau européen. Un effort commun devrait être encouragé afin de permettre un transfert efficace de l'électricité entre ces pays voisins et les États membres.

Espace européen de la recherche

Nous devons redoubler notre engagement en faveur de l'innovation en établissant l'Espace européen de la recherche, en créant le meilleur environnement possible pour que les entrepreneurs et les innovateurs commercialisent leurs idées et créent des emplois et en plaçant l'innovation fondée sur la demande au cœur de la stratégie européenne de recherche et développement. Un Espace européen de la recherche pleinement fonctionnel est tributaire de la mobilité des personnes et des idées. Il est ainsi nécessaire de renforcer les programmes visant à promouvoir la mobilité académique, et d'améliorer les infrastructures de recherche européennes. Les politiques visant à promouvoir l'innovation doivent non seulement avoir pour objet de soutenir les entreprises existantes mais également d'adapter leur soutien aux nombreuses « entreprises qui n'ont pas encore été créées ». La réalisation complète du potentiel européen de croissance économique n'est possible que si les nouveaux arrivants sont en mesure de rivaliser à armes égales.

Réformes structurelles dans tous les États membres

Les réformes structurelles sont nécessaires afin de créer des emplois et de pérenniser nos systèmes de sécurité sociale. **Les réformes structurelles** peuvent rétablir la nécessaire crédibilité fiscale et jeter les bases de la croissance et de la création d'emploi. Nous devons, à court terme, réduire le taux de chômage des femmes et par conséquent établir des structures sociales, telles que les structures de garde d'enfant et les écoles maternelles. Les réformes qui s'inscrivent dans une perspective de moyen à long terme doivent veiller à ce que les salaires n'augmentent pas plus vite que la productivité.

Conclusion

Garantir la libre circulation des personnes, du capital, des produits et services dans toute l'Europe est la réforme la plus importante pour stimuler l'économie sans aggraver davantage le fardeau de la dette. Nous devons agir de toute urgence, au niveau des États membres et au niveau européen afin de lever les restrictions qui entravent l'accès et la concurrence. Conjointement aux mesures opportunes et efficaces d'assainissement budgétaire, la réforme du marché intérieur européen est le meilleur moyen dont dispose l'Europe pour accroître sa compétitivité et reprendre le chemin de la croissance et de faibles taux de chômage.

Politique de cohésion de l'UE – La clé pour augmenter la compétitivité et réaliser la convergence en Europe

Volet indispensable du projet européen, la politique de cohésion a contribué à l'augmentation de la compétitivité, à la réalisation de la convergence et au développement dans les États membres comme dans l'Union au sens large. Partout dans le monde, l'UE est réputée pour ses normes de développement économique, sociale et culturel élevées et pour son haut niveau de vie. Dans ce contexte, l'UE a été le cadre de référence et un domaine privilégié de l'élaboration de normes à l'extérieur de l'Europe et ce sont ces normes élevées qui rendent notre Union si attractive aux yeux des citoyens non européens. Alors que nous sommes aux prises avec une sévère récession économique et qu'il nous faut faire face à la recrudescence de la concurrence mondiale, à l'heure où il faut mener des réformes courageuses et faire montre de courage politique, la question est à présent de savoir comment préserver et diffuser cette grande qualité de vie auprès d'un nombre aussi élevé que possible d'autres Européens.

La **politique de cohésion de l'UE est une politique d'investissement et de développement** favorable à la croissance et à l'augmentation de la compétitivité et qui, par conséquent, jette les bases indispensables à la réduction des disparités économiques, sociales et régionales en Europe grâce à la convergence économique. Le développement des capacités doit rester l'une des objectifs principaux des Fonds structurels de l'UE. L'UE ne pourra rester compétitive face à la concurrence mondiale accrue et surmonter la crise actuelle qu'à la condition d'exploiter le potentiel de développement de l'ensemble de ses régions, zones urbaines et villes, afin de permettre une réponse régionale flexible aux défis et aux goulots d'étranglement définis dans la stratégie UE 2020.

Nous estimons que la **cohésion territoriale**, à long terme, **plonge ses racines dans l'augmentation de la compétitivité et dans le développement durable**. Nous appelons de nos vœux la responsabilisation de toutes les parties de l'Europe afin qu'elles participent au marché unique et la mise en commun des efforts en vue d'investir dans l'avenir. Le financement public, en tant qu'investissement, ne peut tout au plus que contribuer à créer certaines des conditions indispensables à la croissance. Nous répétons que l'ouverture des frontières, la concurrence, le dynamisme des marchés, des infrastructures modernes, les communications à large bande et la recherche sont des facteurs cruciaux pour la compétitivité et le développement. C'est pourquoi nous souhaitons que la politique de cohésion, avant toute chose, soit concentrée sur les régions en retard de développement et facilite les changements structurels, le cas échéant. Nous reconnaissons **l'effet de levier** de la politique de cohésion et sa capacité d'initier des investissements privés et publics supplémentaires.

Les financements européens génèrent une valeur ajoutée, que ce soit au niveau national, régional ou local, dans la mesure où ils permettent d'atteindre des objectifs bénéfiques à l'Europe dans son ensemble. La politique de cohésion a aussi des répercussions sur ceux qui participent à son financement. L'UE comme les États membres doivent veiller à ce que les autorités régionales et locales soient dûment responsabilisées et impliquées. Elles font partie des partenaires de financement et des gestionnaires principaux des programmes des Fonds structurels, à côté des gouvernements nationaux. Le PPE estime donc que les objectifs européens doivent être réalisés à travers une **approche décentralisée**, les principes de la gouvernance à multiniveaux et la gestion partagée, sur la base de critères favorables à la croissance, qui sont les avantages principaux de la politique de cohésion. Grâce à la gouvernance à multiniveaux, la réalisation du principe de subsidiarité et la reconnaissance de l'importance des autorités régionales ont accompli des progrès substantiels. Il convient de renforcer davantage encore le principe du partenariat et le sentiment de responsabilité des parties prenantes par l'introduction de pactes territoriaux et régionaux dans chaque État membre pour stimuler le rôle des régions et des villes.

La politique de cohésion doit continuer à placer l'accent sur la **cohésion territoriale**. Il convient de souligner que le traité de Lisbonne a ajouté l'objectif de la cohésion territoriale à ceux de la cohésion économique et sociale: cet objectif reste inséparable des défis que sont la cohésion économique et sociale et doit renforcer la valeur ajoutée de dimension européenne (?) de la politique de cohésion. La cohésion territoriale est aussi pertinente au niveau sous-régional, notamment dans les zones urbaines (les districts urbains confrontés à des difficultés, l'expansion urbaine anarchique), y compris dans des régions considérées comme riches. Il faut prendre en considération le fait que malgré une tendance à la réduction des disparités entre régions, des déséquilibres majeurs persistent et augmentent même dans certains États membres des suites de la crise économique et financière. La politique de cohésion doit continuer à se concentrer sur la réduction des disparités et sur la mise en œuvre d'un développement harmonieux et durable pour toutes les régions de l'Union, quel que soit l'État membre dans lequel elles sont situées.

Il est absolument primordial que la politique de cohésion encourage et soutienne une **croissance économique durable**. Il faut obtenir une augmentation de certains programmes européens clés pour la R&D et les dépenses d'innovation (Horizon 2020), en adéquation avec la politique de cohésion. L'accent sur la cohésion et sur ses résultats est une nécessité, plus encore en période de crise, comme le montre le resserrement des liens proposé entre la politique et les programmes de réforme et de développement nationaux des États membres de l'UE. La politique de cohésion, qui fait appel à des fonds multiples, doit être fermement orientée vers la croissance et la compétitivité, et connectée de façon appropriée et flexible avec Horizon 2020 à travers le concept de l'échelle d'excellence. Dans ce contexte, il est nécessaire de compléter les synergies entre le programme-cadre pour la recherche et le développement de l'UE (Horizon 2020) et le financement de la cohésion. Les propositions actuelles relatives à des investissements dans des projets d'infrastructures transeuropéennes en matière de transports, d'énergie et de numérique (appelées l'initiative «Connecting Europe Facility») doivent être compatibles avec les financements de la politique de cohésion afin de garantir des liens optimaux entre différents types d'infrastructures dans l'UE, mais aussi aux niveaux local, régional et national. Le PPE soutient les projets transfrontaliers et les programmes multifonds, notamment quand ils génèrent une valeur ajoutée du point de vue des capacités de mobilité des citoyens européens, contribuent à la modernisation des voies d'eau et des infrastructures routières et ferroviaires, renforcent le développement du marché intérieur de l'énergie et élargissent et accroissent la flexibilisation des TIC.

Afin d'atteindre la pleine mobilisation de son potentiel, la politique de cohésion doit continuer à s'appliquer à toutes les régions de l'Union, mais elle doit **cibler** en priorité les **régions en retard de développement**. Les Fonds structurels et les programmes de l'Union qui y sont associés doivent être utilisés avant tout pour soutenir de nouvelles possibilités orientées vers l'avenir et garantir le développement à long terme des régions moins fortes sur le plan économique. Pour y parvenir, il importe de veiller à ce que les financements ciblés de la politique de cohésion restent une priorité dans le cadre financier pluriannuel 2014-2020, le PIB restant le critère principal. Une part non négligeable des moyens financiers alloués à travers les projets de cohésion doit rester orientée vers des investissements d'infrastructure et dans l'enseignement supérieur.

Les ressources budgétaires allouées à la **politique agricole commune** dans le prochain cadre financier pluriannuel doivent accroître la compétitivité du secteur agricole et soutenir de façon permanente le processus de transformation structurelle par la restructuration et la modernisation des zones rurales et en les transformant en secteur fondé sur la connaissance. Les dotations budgétaires doivent stimuler la diffusion et le développement des innovations dans les zones rurales.

En ce qui concerne le soutien aux **PME, l'innovation et l'efficacité énergétique** sont cruciales pour atteindre les objectifs de la politique de cohésion; les Fonds structurels doivent avoir rang de priorité et se concentrer sur le financement de la compétitivité, notamment celle des PME, et sur la réduction du chômage des jeunes.

Les fonds européens disponibles dans le cadre des perspectives financières pluriannuelles actuelles, qui ne sont donc pas encore dépensés, doivent être utilisés rapidement et efficacement dans des mesures de lutte contre le taux élevé du **chômage des jeunes** et des mesures facilitant l'accès des PME au crédit afin de soutenir la création d'emplois pour les jeunes. La politique de cohésion future doit aussi répondre aux défis démographiques dans les régions plus faibles comme dans les régions plus développées, puisque nous constatons tous que l'Europe doit relever un défi démographique régional sans précédent et que les populations vivant dans certaines zones géographiques sont durement touchées par la pauvreté, la discrimination et l'exclusion.

Les investissements dans les infrastructures à large bande et dans d'autres technologies en matière de TIC ont un effet multiplicateur significatif sur l'économie. La connexion de tous les ménages européens à l'internet doit donc être un critère primordial dans les prochains programmes de cohésions. Les aînés (de plus de 65 ans), le groupe le plus susceptible de ne pas être connectés à l'internet, doit faire l'objet d'incitations et de programmes spécifiques.

Les **systèmes de contrôle** de l'Union doivent non seulement évaluer la légalité et la régularité des projets financés par les fonds européens, mais aussi mesurer de façon plus détaillée leur efficacité et placer davantage l'accent sur la conditionnalité et les résultats obtenus. Il s'agit en effet d'empêcher que des fonds européens ne financent des projets qui ne génèrent pas de croissance, dans la mesure où de tels projets pourraient entraîner une diminution générale de l'acceptation des fonds européens. Le PPE soutient fermement l'augmentation de l'efficacité de la gestion des fonds de l'UE, c'est-à-dire une simplification des règles pour les bénéficiaires finaux et des structures administratives moins complexes.

La politique de cohésion et la politique structurelle doivent être flexibles, efficaces et efficaces, surtout en période de grave récession économique, un fait qui souligne la nécessité de disposer de critères garantissant la concrétisation des objectifs du financement. Par conséquent, la politique de cohésion doit contrebalancer davantage les effets indésirables de la diminution de la demande intérieure et extérieure.

La politique européenne de cohésion est un instrument qui met en pratique le principe de solidarité. Il rend les réalisations de l'Union européenne visibles, un point extrêmement important pour les citoyens européens en période de turbulences économiques et financières.

La politique de cohésion doit faire l'objet d'une **meilleure communication** dans nos villes et dans nos régions. Étant l'un des moteurs politiques de l'Europe, le PPE estime qu'il est stratégiquement important d'expliquer en quoi consiste l'avantage comparatif des ressources financières et des politiques de l'Union ainsi que leur impact sur la vie des citoyens.

Rue du Commerce 10
1000 Brussels
T +32-2-2854140
E connect@epp.eu

**If you have any question
you would like to ask
please contact us.**

The publication of this document received financial support from the European Parliament.

Sole liability rests with the author and the European Parliament is not responsible for any information contained therein.